

Nombre de Membres

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
11	11	10	11

Séance du 24 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-quatre mars à DIX-HUIT heures TRENTE, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de :

M. MORDELET Charles-Antoine, Maire.

Présents : Mmes BARTIAUX Claudine, CHAUVIN Hélène, HEBRARD Valérie, TROIN Katia, et MM. BAGARRE Jean-Pierre, GARENCE Jacques, GARRON Patrice, GRADASSI Colette, MORDELET Pierre,

Absents représentés : BASCOUL André (à GARRON Patrice)

Absents excusés non représentés :

Mme HEBRARD Valérie a été nommée secrétaire.

Date de la Convocation

15/03/2023

Objet de la délibération

Délibération n°25/2023 : **ADHÉSION RIVAGES DE FRANCE**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que le Verdon et le lac de Sainte-Croix constituent une richesse pour le territoire et participent au fort attrait touristique de la commune et plus largement du territoire.

L'adhésion à l'association Rivages de France permettra d'intégrer un réseau afin d'échanger avec de nombreux partenaires sur des problématiques communes et de bénéficier d'expertises variées.

L'association Rivages de France fédère, représente ses adhérents auprès des instances nationales ; anime et valorise un vaste réseau national pour la gestion de sites littoraux et lacustres d'Hexagone et d'outre-mer, aux côtés du Conservatoire du littoral. Elle se positionne en structure de concertation pour définir et défendre les positions et intérêts des adhérents.

Elle apporte une véritable plus-value à ses membres dans l'exercice de leur gestion de sites par :

- l'organisation de rencontres régionales,
- des échanges d'expériences,
- des formations adaptées,
- un conseil juridique,
- la valorisation des actions des gestionnaires.

Le montant de la cotisation annuelle pour la commune s'élèvera à 120 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des votants :

APPROUVE l'adhésion de la commune à Rivages de France

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toute convention de partenariat avec Rivages de France.

Fait et délibéré à Aiguines, les jour, mois et an susdit
Le Maire, Charles-Antoine MORDELET